



## RESOLUTION 2

**A SOUMETTRE À L'ASSEMBLEE GENERALE du 17 MARS 2007**

" L'Assemblée Générale de la FFVoile donne mandat au Conseil d'Administration, par décision du 17 mars 2007, de procéder aux éventuelles modifications du règlement financier qui seraient imposées par le ministère chargé des Sports, dans la mesure où ces modifications ne portent pas atteinte aux choix essentiels d'organisation et de fonctionnement de la FFVoile opérés par la présente Assemblée Générale."